



Service des loisirs, de la culture et
de la vie communautaire
Tél : (450) 229-2921, poste 7244
loisirs@vdsa.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE
REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ
HIVERNALE | SPORT DE GLISSE

o Cours de ski ou de planche à neige

Nom du parent		2 ^e ENFANT	
Adresse postale		Nom de l'enfant	
# Téléphone		Date Naissance	
1 ^e ENFANT		3 ^e ENFANT	
Nom de l'enfant		Nom de l'enfant	
Date Naissance		Date Naissance	

La Ville de Sainte-Adèle rembourse les résidents de Sainte-Adèle, pour le montant payé par ces derniers, un montant n'excédant pas 100 \$ par année par enfant (17 ans et moins) inscrit à un cours de ski ou de planche à neige dans une station sur le territoire de Sainte-Adèle (Chantecler ou Sommet Gabriel).

La demande de remboursement doit être faite dans l'année où le cours a été suivi ou, au plus tard, un (1) an suivant la date de l'inscription. Les chèques sont produits une fois par année au mois de novembre.

Le formulaire rempli accompagné du reçu original doit parvenir au Service des loisirs, soit par courriel : loisirs@vdsa.ca ou dans la chute à courrier au 1200, Claude-Grégoire ou par la poste à l'attention du Service des loisirs 1381, boul. Sainte-Adèle, QC Sainte-Adèle, J8B 1A3.

Section réservée à la Ville

Date de réception :	Reçu par :
Date envoi demande :	Chèque # :